



VILLE
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0176-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 décembre 2022**

Délibération n° 39

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
lundi 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
21/12/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 22H20

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet :	Occupation du domaine public - Panneaux photovoltaïques : suspension de la redevance pour 2022 due par le budget annexe "Vente d'Énergie"
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Par délibération du 24 juin 2015, la Ville a fixé une redevance pour l'occupation du domaine public pour les panneaux photovoltaïques.

Suite à l'incendie de la toiture du gymnase de Massot, la production d'énergie est suspendue sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics (gymnase de Guitard, école Michelet, école du Val Vert, boulodrome couvert, centre technique municipal).

Les recettes déjà perçues en 2022 au budget annexe Vente d'Énergie ont cependant permis de financer le remboursement des emprunts et la réalisation des amortissements.

Dans l'attente des diagnostics et des réparations, il est donc proposé la redevance demandée au budget annexe Vente d'Énergie. Pour m est 40 000 € HT réactualisée chaque année et la part variable corre net.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 06/12/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la suspension pour l'année 2022 de la redevance pour occupation du domaine public due par le budget annexe Vente d'Énergie.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 décembre 2022,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 19
décembre 2022